

Direction régionale **des finances publiques**
de la Réunion
7, avenue André Malraux CS 21015
97744 St Denis Cedex 9

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
EQUIPES DE RENFORT

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques
de La Réunion

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la date d'installation de M. Gilles DESHAYES dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
SINCERE Fabienne	Inspectrice	15 000 €	10 000 €
THURIES Daniel	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
RAKOTONIRINA Manitriniaina	Inspecteur	15 000 €	10 000 €
PATEL Oweis	Inspecteur	15 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ANDRIAMAHA TRATRA Jocelyn	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
LAN-CHIN Rose-May	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
ROCHE Gilbert	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
CAFABA Danièle	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
DEVANE Fabrice	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
DOCHE Marie	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
MUSSARD Erika	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
NGUYEN KHAC MINH Emile	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
AZOR Patricia	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
CHANE FOC Daniel	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
MERSANNE Philippe	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
NIRLOT Alexandre	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
PAYET Liliane	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
PROVENCHERE Gilles	Contrôleur	10 000 €	8 000
SMADJA Gustave	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
TEHINDRAZANARIVÉLO Danielle	Contrôleuse	10 000 €	8 000 €
MAILLOT Marie Gaëlle	Agent	2 000 €	-
LARROQUE Jean	Agent	2 000 €	-
ODON Frédéric	Agent	2 000 €	-
FABRE Véronique	Agent	2 000 €	-
GUILHOU Nans-Aylic	Agent	2 000 €	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Réunion.

Fait à Saint -Denis le 1^{er} septembre 2017

Gilles DESHAYES

